

# CONVENTION DE COEDITION

Entre

La Ville de ROUEN, dont le siège est sise place du Général de Gaulle, 76037 ROUEN cedex, représentée par Madame Catherine MORIN-DESAILLY, Adjointe au Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en application d'une délibération du 20 mai 2005,

ci-après dénommée "la Ville de Rouen",

d'une part,

et

Les Éditions Point de vues, S.A.R.L. au capital de 7.630 euros dont le siège est à Bonsecours, 2 rue de Thuringe -76240 Bonsecours, RCS 444 167 431, représentées par ses cogérants, Benoît Eliot et Stéphane Rioland,

ci-après

d'autre part,

## Article I. Objet du protocole

Le *Livre des Fontaines* (Msg3) est un document ancien, rare et emblématique, témoin extraordinaire et précis de la situation, de l'architecture et de l'organisation de la Ville de Rouen au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Propriété de la Ville de Rouen, il est conservé à la Bibliothèque de la Ville de Rouen. L'édition d'un ouvrage en fac-similé de la totalité de ce document est un moyen de sauvegarde et de diffusion qui permettra de faire connaître et partager ce patrimoine avec le public.

Le *Livre des Fontaines* comprend plusieurs éléments séparés en 1843 et tous conservés à la Bibliothèque de la Ville de Rouen. Le livre se compose comme suit :

- un manuscrit de 156 pages
- trois plans représentant les fontaines de Carville, Yonville et Gaalor
- une grande vue panoramique de la ville
- un boîtier en bois.

La réédition porte sur la totalité de ces éléments.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exposition *Le Livre des Fontaines* présentée à l'abbatiale Saint-Ouen du 10 juin au 15 décembre 2005, un catalogue sera coédité par les Editions Point de vues et la Ville de Rouen.

## Article II. Répartition des rôles, accord et échanges

La réédition du *Livre des Fontaines* est une édition sous l'égide des Editions Point de vues et à ce titre, celle-ci gérera l'ensemble des opérations d'édition dans la respectueuse conformité du document original dans les limites techniques et la forme éditoriale définie ci-dessous à l'article VI.

Le travail mené par les Editions Point de vues sera le suivant :

- traitement informatique et assemblage des fichiers numériques fournis par la bibliothèque municipale
- suivi éditorial de l'ensemble de l'ouvrage
- préparation du manuscrit et relecture typographique d'après les textes relus sur l'original
- réalisation de la maquette définitive.

## Suivi de fabrication

- Photogravure et contrôle de l'impression jusqu'au bon à tirer
- impression, reliure, collage, façonnage.

## Commercialisation

- diffusion,
- communication en collaboration avec la ville de Rouen
- distribution

Les Editions Point de vues s'engagent à obtenir auprès des auteurs, de leurs ayants droit ou des sociétés d'auteurs, pour l'ensemble des œuvres et textes reproduits dans les ouvrages, les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition en langue française de l'ouvrage édité par les parties et à régler tous les droits de reproduction y afférents. A ce titre, la Ville de Rouen garantit les Editions Point de vues contre tous troubles, actions, revendications et évictions quelconque de ce chef.

L'édition d'un ouvrage en fac-similé de la totalité de l'ouvrage le *Livre des Fontaines* nécessite une numérisation intégrale du document (textes, plans, et coffret). La *Grande vue de Rouen* faisant aussi partie intégrante de l'ouvrage a déjà été numérisée par Editions Point de vues dans le cadre d'une publication antérieure (2002).

Pour cette numérisation, il a été convenu entre les deux parties que :

- la Ville de Rouen prend à sa charge la numérisation segmentée de l'ensemble des documents en fonction de tests préalablement établis en accord avec les Editions Point de vues et en fonction des techniques de numérisation de la bibliothèque municipale.
- La bibliothèque remettra sous forme de CD-Rom aux Editions Point de vues les fichiers nécessaires à la présente édition.
- La Ville de Rouen fournit aux Editions Point de vues l'ensemble des documents iconographiques nécessaires à la réalisation de l'édition jusqu'à la date de parution. Il est bien précisé que les Editions Point de vues ne pourra en aucune façon utiliser les illustrations des ouvrages en dehors de ce projet d'édition en fac-similé, du projet d'édition du catalogue de l'exposition le *Livre des Fontaines* et des opérations de communication liées à ces projets. Tout autre projet éditorial concernant le *Livre des Fontaines* fera l'objet d'une nouvelle convention.
- les Editions Point de vues apporteront leur assistance à cette prise de vue numérique (manutentions, conseils de prises de vues pour l'édition, choix de détails significatifs pour l'ensemble des différents usages prévus...)
- Les Editions Point de vues s'engagent à indiquer clairement les crédits photographiques pour le *Livre des Fontaines* comme suit :

- Manuscrit, Plan de Carville, plan de Yonville, plan de Gaalor, Boîtier et détails  
© Collection Bibliothèque de la Ville de Rouen - Cliché T. Ascencio-Parvy, A. Delamare

- *Grande vue du Livre des Fontaines* et détails  
© Collection Bibliothèque de la Ville de Rouen. Cliché Eliot-Rioland, Editions Point de vues

Les autres crédits d'illustrations seront attribués en fonctions des choix iconographiques des Editions Point de vues.

- En contrepartie de la cession des droits à la publication limités à ce projet d'édition en fac-similé et au projet de catalogue d'exposition, les Editions Point de vues s'engagent à remettre à la Ville de Rouen l'ensemble des fichiers numériques des 3 plans du *Livre des Fontaines* assemblés informatiquement par les Editions Point de vues. Ces fichiers seront sous format EPS dans les limites de l'exploitation informatique actuelle (dans le rapport de 2,50 m en 300 dpi, soit 5,00 m en 150 dpi, etc.).

Le Fichier de la *Grande Vue du Livre des Fontaines* a déjà été remis à la Ville en 2003.

- La Ville permet aux Editions Point de vues, sous la responsabilité d'un conservateur de la bibliothèque, d'accéder au *Livre des Fontaines* (plans, textes et coffret) lors de la préparation à l'édition afin de valider les chromies des différents éléments jusqu'à l'obtention des bons à tirer. Compte tenu de la fragilité et de la préciosité de ce manuscrit, les conditions d'accès au document seront déterminées par l'établissement, sur demande motivée des éditeurs.
- D'autre part, dans une volonté de sensibilisation des publics et pour favoriser l'accès à un document difficilement consultable, les Editions Point de vues remettront à la Ville 10 (dix) jeux des plans imprimés mais non assemblés afin de permettre une consultation de ceux-ci à la Bibliothèque.
- Les éditions Point de vues remettront à la Ville 5 (cinq) exemplaires non-commercialisables de l'ouvrage terminé.

### **Article III. Partenaires**

Le caractère exceptionnel de l'édition implique un partenariat de plusieurs entités privées ou publiques. Ce partenariat est de plusieurs ordres :

- Subventions
- Mécénats
- Aides à la communication et à la diffusion
- Préachat conséquent (plus de 25 (vingt cinq) exemplaires)

Les Editions Point de vues s'engagent à identifier clairement en fonction de l'implication au projet, les différents partenaires dont la Ville de Rouen, propriétaire de l'ouvrage.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Rouen autorise les Editions Point de vues à gérer avec les différents partenaires, dont la liste sera préalablement mise en place, la communication et les besoins d'images de ces derniers. L'utilisation par ceux-ci d'illustrations extraites du *Livre des Fontaines* sera automatiquement non-commerciale et devra indiquer les mentions obligatoires d'appartenance de l'ouvrage ainsi que les crédits photographiques. Les Editions Points de vue signaleront systématiquement à la Ville chacune de ces utilisations, et fourniront un exemplaire témoin du support lorsqu'elles seront à l'origine de cette utilisation. Cette demande est motivée à des fins de conservation dans les collections patrimoniales de l'établissement.

Les Editions Point de vues devront organiser un relais entre tous les partenaires afin que mention soit faite de ces partenaires dans la communication des événements liés à l'édition.

### **Article IV. Communication**

La communication autour de l'ouvrage doit être réalisée en relation avec les différents partenaires et le propriétaire de l'ouvrage. Elle est de plusieurs ordres et nécessite selon les formes, un droit à l'image de la part du propriétaire et/ou de l'éditeur. Pour cela, une utilisation de certaines images doit être prévue à des fins non-commerciales pour d'éventuels panneaux de présentations, documents d'appels, affiches numériques. L'ensemble de ces supports doivent indiquer les mentions obligatoires précisées à l'article II.

La Ville de Rouen et les Editions Point de vues devront se rapprocher afin de définir le protocole de communication entre l'édition, les différents partenaires et les actions municipales (exposition...).

Les champs de communication ou les droits à l'image accordés par la convention sont les suivants :

- Présentation publique. Tous les partenaires peuvent être amenés à présenter l'ouvrage imprimé et/ou à présenter leur partenariat selon l'axe d'intérêt de ce partenariat (l'eau et la ville, la Renaissance...).

- Presse écrite et audiovisuelle. Dossiers de presse -papier et informatique- images libres de droit pour la diffusion presse.
- Supports de communication traditionnels dans la ligne éditoriale de la maison d'édition et non-commercialisable : affichettes, plaquettes de présentation, marque-pages, cartes postales de présentation, présentoirs ou affiches numériques de librairie et en règle générale, tout support de communication facilitant la promotion du livre.
- Site internet officiel sur l'aventure éditoriale du *Livre des Fontaines* et sur l'édition. Relais / accueil avec les sites des différents partenaires. Le site sera géré dans le cadre d'un partenariat et fera mention de l'ensemble des acteurs institutionnels ou privés. Un lien vers l'ensemble des sites des partenaires sera possible.
- Sur l'ensemble de ces supports, les mentions obligatoires doivent apparaître et être clairement énoncées, ainsi que les limites d'utilisation définies par la Ville.

## **Article V. Promotion - présentation de l'édition**

Dans l'intérêt de la publication et de la meilleure promotion de l'édition :

- Les Editions Point de vues s'engagent à faire apparaître dans tout leur matériel de promotion tel que :
  - communiqués de presse
  - publicités
  - et le catalogue général,

La mention claire de l'appartenance du *Livre des fontaines* à la Ville de Rouen et aux collections de la Bibliothèque municipale.

- la Ville de Rouen s'engage à faire apparaître dans tout leur matériel de promotion et sur les communiqués de presse la mention claire des Editions Point de vues.

Le dossier de presse de l'édition comportera une page de présentation de l'ouvrage avec mention claire des éditeurs et de la Ville de Rouen, propriétaire de l'ouvrage, et de la Bibliothèque, qui en est dépositaire. Dans tous les cas, une concertation étroite sera établie entre les attachés de presse de la Ville et des Editions Point de vues afin d'assurer la meilleure promotion possible de l'ouvrage édité. Les envois de dossiers de presse aux médias se feront en concertation entre les Editions Point de vues et la Ville de Rouen.

## **Article VI. Descriptif de l'ouvrage**

L'ensemble de la réédition du *Livre des Fontaines* sera de dimension de :

26 cm x 36 cm x 8,5 cm

Pour un poids de 4,6 Kg.

Il comprend :

Un cartonnage de diffusion

Dimension 26 cm x 36 cm x 8,5 cm

Carton cannelure Kraft

Une couleur sérigraphiée

Un coffret fermé avec couverture quadri

(reprise du coffret original en option)

Indication de la composition du document (plans livre, livret...)

Dimension 25 cm x 35 cm x 7cm

Carton 30/10e  
Couverture quadrichromie, pelliculée mat.  
Intérieur noir

**Un livret de présentation de la réédition**  
32 pages + 4 pages de couverture  
Dimension 25 cm x 35 cm

**Intérieur**  
32 pages quadrichromie recto/verso  
Papier Offset 115 gr/m2

**Couverture souple**  
4 pages quadrichromie  
Papier Couché mat 250 gr/m2 pelliculage mat

**Volume texte**  
240 pages (160 quadri. + 80 noires ) + couverture  
Dimension 25cm x 35 cm

**Intérieur**  
160 pages quadrichromie recto/verso  
Papier Offset 115 gr/m2  
+  
80 pages monochrome recto/verso  
Papier Offset 115 gr/m2

**Couverture rembordée**  
Quadrichromie  
Carton 30/10e  
Pelliculage mat

Gardes et contre-gardes Offset 170 gr/m2

## **Volumes plans**

### **1**

***La Grande vue de Rouen***  
Plat de couverture : 2  
Dimension 25 cm x 35 cm  
Carton 30/10e  
Quadrichromie Pelliculage mat

Intérieur  
Dimension plié 24,5 cm x 34,5 cm  
Dimension à plat 147 cm x 69 cm

Quadrichromie recto seul  
Papier Offset 115 gr/m2

### **2**

***Le cours de la Fontaine Gaalor***  
Plat de couverture : 2  
Dimension 25 cm x 35 cm  
Carton 30/10e  
Quadrichromie Pelliculage mat

Intérieur  
Dimension plié 24,50 cm x 34 cm  
Dimension à plat 343 cm x 34 cm

Quadrichromie recto seul  
Papier Offset 115 gr/m2

**3**

**Le cours de la Fontaine de Yonville**

Plat de couverture : 2  
Dimension 25 cm x 35 cm  
Carton 30/10e  
Quadrichromie Pelliculage mat

Intérieur  
Dimension plié 24 cm x 34 cm  
Dimension à plat 480 cm x 34 cm

Quadrichromie recto seul  
Papier Offset 115 gr/m2

**4**

**Le cours de la Fontaine de Carville**

Plat de couverture : 2  
Dimension 25 cm x 35 cm  
Carton 30/10e  
Quadrichromie Pelliculage mat

Intérieur  
Dimension plié 24 cm x 34 cm  
Dimension à plat 960 cm x 34 cm

Quadrichromie recto seul  
Papier Offset 115 gr/m2

**Article VII. Présentation de l'ouvrage et copyright**

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent en première de couverture les noms Editions Point de vues et la Ville de Rouen, et le titre provisoire suivant *Le Livre des Fontaines de la Ville Rouen par Jacques le Lieur*, Editions Point de vues. Aucun logotype ne figurera sur la couverture.

Chaque exemplaire portera la mention du copyright suivante :  
© Editions Point de vues, juin 2005  
© *Le Livre des Fontaines*, collection Bibliothèque de la Ville de Rouen

## **Article IX. Financement**

Les Editions Point de vues conserveront l'entier bénéfice de la diffusion de l'ouvrage qui s'effectuera auprès des librairies en France et à l'étranger.

Le prix de vente public de l'ouvrage, T.V.A. au taux de 5,5% incluse, est fixé à 200 € T.T.C. (deux cents euros) en prix de lancement ou souscription et 220 € T.T.C. (deux cent vingt euros) ultérieurement.

La Ville prendra à sa charge la prestation « réalisation des plans » dont le coût est estimé à 5.000 € T.T.C.

Cette prestation comprendra le rainnage et la découpe des trois grands plans ( plan de Carville 9,60m, plan de Yonville, 4,50 m et plan de Gaalor, 3,50m) et de la Grande Vue de Rouen ( 147 x 67 cm), en 600 exemplaires, soit 13 planches de 72 x 102 cm pour 19 pièces de plans à assembler ultérieurement.

Le travail qui sera réalisé se décomposera de la façon suivante :

- le rainnage des 13 planches sur machine,
- la découpe et la séparation des 19 pièces de papier,
- le conditionnement et la livraison à Rouen.

## **Article X. Achat d'exemplaires**

La Ville achète 20 exemplaires au prix de lancement avec un taux de remise de 9 % sur le prix de vente public hors taxes, soit au prix de 172 € T.T.C. (cent soixante douze euros) l'exemplaire. Les frais de transport sont inclus.

Les exemplaires appartenant à la Ville sont destinés uniquement à des services gratuits (services de presse, dépôts en bibliothèques et échanges).

À la livraison de l'ouvrage, la Ville s'acquittera de la somme globale due de 3.440 € T.T.C. (trois mille quatre cent quarante euros) correspondant à l'achat de 20 exemplaires défini ci-dessus sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires.

La Ville pourra acheter des exemplaires supplémentaires de l'ouvrage dans la limite des stocks disponibles. Ces exemplaires seront vendus avec un taux de remise de 9 %, soit sur le prix de vente public hors taxes, soit au prix de 172 € T.T.C. (cent soixante douze euros) l'exemplaire, frais de transports inclus.

## **Article XI. Conditions de vente**

Les Editions Point de vues se charge de la commercialisation exclusive de l'ouvrage, notamment auprès des libraires, en France et à l'étranger, dont il conservera en contrepartie l'entier bénéfice. Il se chargera également de la promotion, en coordination avec la Ville de Rouen.

## **Article XII. Impression et réimpression**

Les Editions Point de vues imprimeront l'ouvrage à 600 exemplaires numérotés. Il n'y aura pas de réimpression.

## **Article XIII. Catalogue d'exposition**

Le catalogue d'exposition aura les caractéristiques suivantes : 36 pages, 25 cm x 35 cm, 35 illustrations environ, impression en quadrichromie recto verso sur papier offset 115 gr (couverture en quadrichromie recto verso surpapier couché mat 240 gr + pelliculage). Il sera édité en langue française.

Son prix de vente est fixé à 10 € T.T.C. (dix euros)

Le premier tirage sera de 2.500 exemplaires (1.500 pour la Ville de Rouen et 1.000 pour les Editions Point de vues). La date de livraison est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2005.

Le logo de la Ville de Rouen figurera en page de titre intérieur ainsi que dans l'ours en fin d'ouvrage. Chaque exemplaire portera la mention du copyright suivante : © Editions Point de vues juin 2005 / © Ville de Rouen juin 2005

Les Editions Point de vues se chargent de la rédaction des textes et du choix iconographique ainsi que du suivi éditorial et de l'ensemble du travail de fabrication de l'ouvrage dont chaque étape se fera en concertation et avec l'approbation de la Ville de Rouen.

La participation de la Ville de Rouen pour le catalogue d'exposition est fixée à 7.280 € H.T. (sept mille deux cent quatre vingt euros). En contrepartie la Ville de Rouen recevra 1.500 exemplaires brochés.

Les exemplaires du catalogue d'exposition mis à la disposition de la Ville de Rouen pourront être vendus à l'abbatiale Saint-Ouen et à l'Office de Tourisme de Rouen. Les Editions Point de vues se chargent de la commercialisation exclusive de l'ouvrage, notamment auprès des librairies, en France et à l'étranger, dont il conservera l'entier bénéfice. Il se chargera également de la promotion en coordination avec la Ville de Rouen.

Si la Ville de Rouen souhaite acheter des exemplaires supplémentaires du catalogue d'exposition, les Editions Point de vues après vérification de l'état des stocks disponibles décideront ou non de répondre positivement à cette demande. En cas de réponse positive à cette demande l'éditeur cédera des exemplaires supplémentaires brochés avec une remise de 35 % (trente cinq pour cent) sur le prix de vente hors taxes en vigueur, pour une commande minimum de cinquante exemplaires. Dans l'hypothèse où les achats supplémentaires de l'ouvrage pour un minimum de mille exemplaires s'inscriraient dans le cadre d'une réimpression, un délai minimum de huit semaines sera nécessaire pour répondre à la demande. Dans ce cas, le prix d'achat sera de 50 % (cinquante pour cent) du prix public de vente hors taxes unitaire, prix garanti un an à dater de la signature du contrat.

Si les Editions Point de vues souhaitent réimprimer le catalogue d'exposition, ils devront en avertir la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception pour s'assurer : des remises à jour éventuelles jugées indispensables par la Ville de Rouen, d'une possibilité de réimpression souhaitée par la Ville.

#### **Article XIV. Contentieux**

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait subvenir de l'appréciation ou de l'interprétation de ce protocole.

En cas de non-respect de l'une des obligations par l'un des contractants, l'une des deux autres parties pourra résilier le contrat de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation par la Ville de Rouen ou les Editions Point de vues n'ouvre pas le droit à indemniser au bénéfice des autres parties.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les juridictions territorialement compétentes.

La présente convention prend effet à la date de sa notification.

Fait à Rouen, le  
en deux exemplaires originaux

Catherine Morin-Desailly

Les cogérants des Editions Point de vues

Adjointe au Maire chargée de la Culture

Benoît Eliot & Stéphane Rioland